

LES DOCKS DES PETROLES D'AMBES

Société Anonyme au Capital de : € 748 170
Siège social : Avenue des Guerlandes
Bassens
33565 Carbon-Blanc Cedex
RCS Bordeaux B 585 420 078

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

30 JUIN 2021

RAPPORT D'ACTIVITE

ACTIVITES DES DEPOTS

Les expéditions de produits, depuis le dépôt de Bassens, au cours du premier semestre 2021, diminuent de 6,36 % pour atteindre 1 201 265 m³ contre 1 282 831 m³ au premier semestre 2020.

Concernant le dépôt de Bayon, au 30 juin 2021, seuls 4 bacs de stockage sont en activité. Les autres bacs et les logistiques afférentes sont vides et nettoyés.

ANALYSE DU BILAN :

Au cours du premier semestre, la société a mis en service 903 748 € d'investissements. Les principaux postes sont :

- Travaux d'amélioration des installations des réservoirs pour 302 120 €
- Travaux d'électricité et d'automatisme pour 278 505 €
- Travaux de sécurité pour 267 147 €

Le poste « immobilisation en cours » s'élève à 253 603 € au 30 juin et se décompose de la façon suivante :

- Travaux d'amélioration des installations des réservoirs pour 37 233 €
- Travaux d'électricité et automatismes pour 133 079 €
- Travaux d'instrumentation et de métrologie pour 36 490 €
- Travaux de sécurité et d'environnement pour 27 887 €

Les stocks de matières sont en augmentation dû à des stocks à fin juin 2021 plus importants qu'au 31 décembre 2020.

Les autres créances sont en baisse avec un impôt société à payer moins important que celui de l'année 2020.

Les disponibilités et les placements sont en baisse par rapport à fin 2020.

Les dettes fiscales et sociales sont en hausse avec une taxe foncière comptabilisée pour la période de 6 mois en 2021.

ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT

Produits d'exploitation :

Le chiffre d'affaires

Au premier semestre 2021, il s'élève à 7 824 496 € vs 8 266 522 € au 30 juin 2020. Il est en baisse de 5.3 % par rapport au 1er semestre 2020.

Les variations principales portent sur :

- La baisse des recettes de l'activité de chargement et déchargement due en partie à la baisse des volumes par rapport au 30 juin 2020

- La baisse des recettes d'incorporation de colorants et d'additivation due à la diminution de l'activité
- La baisse des recettes liées au mandat d'opération avec la société SPBA

Reprises de provisions et amortissements :

Elles se décomposent de la façon suivante :

- Reprises de provisions pour révisions décennales des réservoirs faites en 2021 pour 451 923 € contre 271 000 € en 2020,
- Reprises de provisions pour renouvellement sur immobilisations renouvelées pour 18 786€.

Charges d'exploitation :

Elles progressent globalement sur la période de 2.7 % par rapport au 1^{er} semestre 2020. Cette augmentation est due notamment au poste "Gros entretiens" en hausse de 41.56 % (+218 K€).

Résultat d'exploitation :

Il s'élève à 1 656 975 € contre 2 072 819 € au 30 juin 2020.

Résultat exceptionnel :

Au 30 juin, le résultat exceptionnel est positif à hauteur de 187 745 €, du fait des reprises de provisions de renouvellement devenues sans objet.

Résultat net :

Le résultat net s'élève à 1 346 603 € contre 1 519 414 € au 30 juin 2020.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POUR LES EXERCICES A VENIR

Évolution au 30 juin 2021 du sinistre d'Ambès de janvier 2007

Il n'y a pas eu d'évolution au cours de l'année 2020. La procédure judiciaire est toujours en cours et comporte deux volets, un civil et un pénal.

Concernant le volet civil de l'affaire :

Le 13 décembre 2016, la Cour d'Appel de Versailles a confirmé le jugement rendu par le Tribunal de Commerce et condamne ESSO au paiement des dommages-intérêts.

Suite au jugement rendu par la Cour d'Appel de Versailles, le 15 février 2017, ESSO a déposé une demande de Pourvoi en Cassation.

Le 5 décembre 2018, la décision de la chambre commerciale, financière et économique de la Cour de Cassation, a clos cette procédure.

L'arrêt de la Cour d'Appel de Versailles du 13 décembre 2016 devient donc définitif.

Concernant le volet pénal de l'affaire :

La société DPA, représentée par l'ancien Président Directeur Général M. Patrick MOATTI ainsi que le Directeur Général en responsabilité lors de l'accident M. Gilles COUDRETTE, ont été convoqués, par le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux, en première comparution dans le cadre d'un réquisitoire introductif de 2007 pour une pollution de la Garonne par fuite d'hydrocarbures.

Le juge a décidé le renvoi de DPA (personne morale) et de M. Gilles COUDRETTE (Directeur Général en 2007) devant le tribunal correctionnel.

Le procès a eu lieu le 13 Octobre 2014 et le jugement a été rendu le 1er décembre 2014.

DPA (personne morale) et M. Gilles COUDRETTE (Directeur Général en 2007) ont été relaxés. Le procureur Général n'a pas fait appel ainsi la décision est donc définitive au plan pénal.

Les parties civiles ont fait appel au civil.

Le 14 octobre 2016, la cour a statué et a déclaré irrecevables les demandes en dommages-intérêts et remboursement.

Toutefois, la SEPANSO, l'ASPAS, la LPO ainsi que la Mairie de Macau se sont pourvues en cassation et demandent des dommages-intérêts de l'ordre de 4 M€.

Le 16 janvier 2018, la Cour de Cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'Appel.

Le 6 juin 2019 s'est tenue l'audience de renvoi de la Cour d'Appel de Bordeaux.

Le 26 septembre 2019, la Cour d'Appel de Bordeaux a prononcé un arrêt condamnant DPA à hauteur de 140 900 € en réparation des préjudices financiers, écologiques et environnementaux causés aux parties civiles constituées de la Mairie de Macau, la fédération Sepanso de la Gironde, la ligue pour la protection des oiseaux et la ligue pour la protection des animaux sauvages.

Le 30 septembre 2019, la Mairie de Macau a déposé un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'Appel de Bordeaux.

Le 19 janvier 2021, la Cour de Cassation a rendu un arrêt de non-admission du pourvoi de la commune de Macau.

Covid 19 :

La société a mis en place les mesures appropriées pour protéger la santé des salariés, des intervenants extérieurs et répondre aux besoins de ses clients.

Les mesures organisationnelles et de protection sanitaires mises en place durant la période critique de la pandémie ont été efficaces et ont permis de limiter les impacts sur notre activité.

EVENEMENT SUBSEQUENT (INTERVENU APRES LA DATE DE CLOTURE DES COMPTES SEMESTRIELS)

Néant.

Attestation de la personne assumant la responsabilité du rapport financier semestriel

(Article 222-4 – 3° du Règlement Général AMF)

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes complets pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société, et que le rapport semestriel d'activité, figurant en page deux à quatre, présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre les parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Fait à Bassens
Le 24 septembre 2021

Patrick BRZOKEWICZ
Président Directeur Général

Rapport du commissaire aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels de la société Les Docks des Pétroles d'Ambès, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen limité des comptes semestriels. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

Ces comptes semestriels ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, la régularité et la sincérité des comptes semestriels et l'image fidèle qu'ils donnent du patrimoine et de la situation financière à la fin du semestre ainsi que du résultat du semestre écoulé de la société.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels.

Bordeaux, le 24 septembre 2021

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit
Laurent Chapoulaud

COMPTES SEMESTRIELS AU 30 JUIN 2021

A C T I F	30-juin-21			31-déc-20
	Brut	Amortissements et provisions	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE				
DOMAINE PRIVE				
Immobilisations incorporelles	329 626	303 860	25 765	25 885
Immobilisations corporelles	911 875	810 926	100 949	122 326
DOMAINE CONCEDE APPORT CONCEDANT				
Immobilisations incorporelles				
Constructions sur sol d'autrui	48 101	48 101		
Installations techniques, matériels et outillages	474 139	474 139		
Autres immobilisations corporelles	107 410	107 410		
DOMAINE CONCEDE APPORT CONCESSIONNAIRE				
Immobilisations incorporelles	900 207	731 489	168 718	170 442
Constructions sur sol d'autrui	4 849 205	153 801	4 695 404	4 686 840
Installations techniques, matériels et outillages	61 038 311	22 459 263	38 579 049	37 930 975
Autres immobilisations corporelles	5 428 607	433 111	4 995 497	4 991 506
IMMOBILISATIONS EN COURS	253 603		253 603	769 062
S / Total	74 341 084	25 522 099	48 818 985	48 697 037
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations				
Prêts	158 926		158 926	148 272
Dépôts et cautionnements	3 912		3 912	3 912
S / Total	162 838		162 838	152 184
TOTAL I	74 503 922	25 522 099	48 981 823	48 849 221
ACTIF CIRCULANT				
Stocks de matières	407 741	263 088	144 653	126 100
Créances clients	1 493 125		1 493 125	1 674 011
Autres créances	890 350		890 350	964 823
Disponibilités	4 037 022		4 037 022	1 775 239
Placements trésorerie	3 270 000		3 270 000	6 570 000
S / Total	10 098 238	263 088	9 835 150	11 110 173
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	388 986		388 986	42 513
Charges à étaler				
TOTAL II	10 487 223	263 088	10 224 135	11 152 686
TOTAL GENERAL	84 991 145	25 785 187	59 205 958	60 001 907

PASSIF	(avant répartition)	30-juin-21	31-déc-20
CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES			
Capital social (entièrement amorti)		748 170	748 170
Primes d'émission et de fusion		15 053	15 053
Ecarts de réévaluation		17 082	17 082
Ecarts de réévaluation (1976)		2 539 861	2 539 861
Réserve légale		74 817	74 817
Réserves réglementées			
Réserves extraordinaires		223 451	223 451
Réserves ordinaires		5 157 685	5 155 772
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		1 346 603	2 887 013
Subvention d'équipement			
Provision spéciale de réévaluation			
Amortissements dérogatoires			
TOTAL I		10 122 721	11 661 218
DROITS DU CONCEDANT			
Amortissements de caducité		40 197 511	38 953 862
Amortissements de caducité transférés en capital		-748 170	-748 170
Apport du Concédant à titre gratuit			
TOTAL II		39 449 341	38 205 692
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour grosses réparations		4 892 942	4 979 011
Fonds de renouvellement des installations concédées		2 205 973	2 408 890
Autres provisions pour risques et charges		346 041	330 318
TOTAL III		7 444 956	7 718 220
AUTRES DETTES			
Emprunts divers			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 143 606	1 547 133
Dettes fiscales et sociales		1 010 899	825 493
Dettes diverses		34 435	44 150
S / Total		2 188 939	2 416 777
COMPTES DE REGULARISATION			
Produits constatés d'avance			
TOTAL IV		2 188 939	2 416 777
TOTAL GENERAL		59 205 958	60 001 907

COMPTE DE RESULTAT	2021	2020	2020
	30 juin	30 juin	31 décembre
PRESTATIONS DE SERVICES	7 824 496	8 266 522	16 297 557
AUTRES PRODUITS	10 830	1 060	7 578
REPRISE DE PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS	476 725	289 786	782 753
TRANSFERTS DE CHARGES	4 745		
PRODUITS D'EXPLOITATION	8 316 797	8 557 368	17 087 888
ACHATS DE MATIERES STOCKEES	232 292	316 572	520 944
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	1 958 987	1 699 447	3 909 181
IMPOTS ET TAXES	623 053	657 294	1 375 481
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1 017 656	1 005 892	2 002 367
INTERESSEMENT	96 471	105 828	235 015
CHARGES SOCIALES	420 667	422 290	871 279
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	262 673	339 504	632 456
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DE CADUCITE	1 249 249	1 164 880	2 374 553
DOTATION AUX PROVISIONS POUR RENOUVELLEMENT	1 836	2 090	3 673
DOTATION AUX PROVISIONS POUR GROSSES REPARATIONS	364 854	381 154	748 300
DOTATION AUX PROVISIONS POUR CHARGES	26 747	12 739	20 238
AUTRES CHARGES	0	0	8
REDEVANCES DE CONCESSION ET REDEVANCES PORTUAIRES	405 337	376 859	803 864
CHARGES D'EXPLOITATION	6 659 822	6 484 549	13 497 359
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 656 975	2 072 819	3 590 529
PRODUITS DE PARTICIPATION			
AUTRES INTERETS	1 768	3 402	5 465
PRODUITS FINANCIERS	1 768	3 402	5 465
INTERETS SUR EMPRUNTS			
INTERETS DIVERS			
CHARGES FINANCIERES			
RESULTAT FINANCIER	1 768	3 402	5 465
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	1 658 742	2 076 221	3 595 994
SUR OPERATIONS DE GESTION			
SUR OPERATIONS EN CAPITAL			
REPRISES SUR PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS	192 257	56 185	491 082
PRODUITS EXCEPTIONNELS	192 257	56 185	491 082
SUR OPERATIONS DE GESTION			50 270
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	4 511	2 333	7 932
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	4 511	2 333	58 202
RESULTAT EXCEPTIONNEL	187 745	53 852	432 880
RESULTAT AVANT IMPOTS	1 846 488	2 130 073	4 028 874
PARTICIPATION			
IMPOTS SUR LES SOCIETES	499 885	610 659	1 141 861
RESULTAT NET	1 346 603	1 519 414	2 887 013

ANNEXE

I. INFORMATION RELATIVE AU CONTRAT DE GERANCE ENTRE DPA ET LE GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX

Le contrat de gérance conclu le 5 juin 1967 entre le Port autonome de Bordeaux (auquel le Grand port maritime de Bordeaux – GPMB s’est substitué) et DPA expirera le 31 mai 2032.

Au terme du contrat de gérance, les aménagements, ouvrages et appareils à caractère immobilier que DPA aura acquis, construits ou mis en place au titre du contrat devront être remis gratuitement au GPMB, en bon état d’entretien et seront de plein droit la propriété du GPMB.

Compte tenu des réformes législatives et réglementaires intervenues en 2016-2017 dans le domaine des contrats d’occupation du domaine public et des contrats de concession, la prolongation de la durée du contrat de gérance (conclu initialement pour une durée de 50 ans augmentée de 15 ans en 1991) paraît très difficilement envisageable au-delà de 2032.

En raison de ces mêmes réformes, la réattribution par le GPMB de l’exploitation des dépôts publics d’hydrocarbures de Bayon et de Bassens et de l’oléoduc les reliant devra a priori être précédée d’une procédure de publicité et de mise en concurrence (sauf à ce que le GPMB décide de mettre fin à cette activité et d’affecter les sites concernés à d’autres usages). DPA pourra être candidat à ce nouveau contrat, sans disposer d’un droit particulier à son renouvellement.

Dans le cadre du nouveau contrat à conclure pour l’exploitation des sites, le GPMB pourra définir des conditions techniques et financières (notamment en termes de redevances dues par l’exploitant) différentes de celles actuellement applicables.

Si un autre candidat à ce nouveau contrat devait être sélectionné à l’issue de la procédure de publicité et de mise en concurrence conduite par le GPMB, la disparition de l’objet social de DPA emporterait la cessation de son activité.

DPA a confié à une société spécialisée, la réalisation d’une étude environnementale sur les sites de Bayon et de Bassens, afin d’identifier les travaux potentiels de remédiation des sols qui pourraient être nécessaires en fin de concession en 2032.

Les résultats de cette étude qui est en cours seront précisés ultérieurement.

II. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes semestriels au 30 juin 2021 ont été élaborés dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d’établissement et de présentation des comptes annuels.

Il a été tenu compte dans la présentation des états financiers, des particularités résultant de notre statut de concessionnaire du Grand Port Maritime de Bordeaux auquel nous remettrons gratuitement, en 2032, l’ensemble des installations faisant partie du domaine concédé à BAYON et à BASSENS.

Dans ce contexte, le concessionnaire est tenu d'assurer les travaux de renouvellement et de gros entretiens des immobilisations servant à l'exploitation des sites de Bayon et Bassens.

1) **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles regroupent l'ensemble des logiciels informatiques amortis en linéaire sur une durée de 1 à 7 ans.

2) **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Le statut particulier des sociétés concessionnaires entraîne le découpage des immobilisations corporelles de la société en deux catégories :

- Immobilisations du domaine Privé : regroupent l'ensemble des biens qui resteront la propriété du concessionnaire à la fin du contrat de concession.
- Immobilisations du domaine Concédé : regroupent l'ensemble des biens qui seront rendus au concédant à la fin du contrat de concession sans contrepartie financière.

2.1) **DOMAINE PRIVE**

Les immobilisations du domaine privé sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition.

Les durées d'amortissement pratiquées sur ces biens sont les suivantes :

- Logiciel informatique : linéaire entre 1 à 5 ans.
- Matériel et Outillage : linéaire entre 5 et 10 ans.
- Matériel de transport : linéaire entre 5 et 10 ans.
- Mobilier, machines de bureau : linéaire entre 5 et 10 ans.

2.2) **DOMAINE CONCEDE**

Les immobilisations du domaine concédé sont comptabilisées à leur coût d'acquisition à l'exception de celles acquises antérieurement au 31 décembre 1976 qui figurent au bilan à leur valeur réévaluée (réévaluation légale).

Les immobilisations du domaine concédé se décomposent en deux catégories :

- **Immobilisations non renouvelables :**

Par nature, ce sont les immobilisations qui ne nécessiteront pas de remplacement pour maintenir leur potentiel productif durant la concession, eu égard à la durée de la concession, la durée de vie du bien dépassant la date de fin du contrat de concession.

- **Immobilisations renouvelables :**

Regroupent toutes les immobilisations du domaine concédé dont la durée de vie est inférieure au nombre d'années restant à courir jusqu'à la date de fin de concession.

2.2.1) ***Amortissements pratiqués :***

Amortissement de caducité : il est pratiqué sur la totalité des biens concédés afin de permettre la reconstitution, en fin de concession, des capitaux propres investis dans le domaine concédé. Il est calculé linéairement sur la durée de la concession restant à courir à la date d'achat du bien.

Il s'applique de la façon suivante :

- Immobilisations non renouvelables : sur le coût d'achat.
- Immobilisations renouvelables : pour le premier bien sur son coût d'achat, pour le suivant sur la différence entre son coût d'achat et la valeur du bien qu'il remplace.

Amortissement industriel : il ne s'applique qu'aux immobilisations renouvelables.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- Constructions : amortissement linéaire de 10 à 30 ans.
- Installations techniques, matériel et outillage : linéaire entre 5 et 30 ans.
- Agencement, aménagement constructions : linéaire sur 20 ans.

2.2.2) Provision pour renouvellement :

Afin d'étaler sur la durée de la concession le coût de remplacement d'un bien, la société a établi un plan de renouvellement de ses biens. Les plans de renouvellement portent sur la majeure partie des biens identifiables entièrement renouvelables.

Les provisions pour renouvellement des immobilisations sont mises à jour à chaque clôture à partir notamment des analyses techniques et des travaux effectués. Les provisions devenues sans objet sont reprises en résultat exceptionnel.

A la fin de chaque exercice, une provision est constatée sur la base de la différence entre le coût estimé de renouvellement du bien et sa valeur d'achat d'origine, jusqu'à la date de renouvellement définie dans le plan.

La dotation de l'exercice est évaluée en tenant compte d'un coefficient égal au quotient du nombre d'années d'utilisation du bien, depuis sa mise en service sur sa durée de vie totale.

Dans le cas du renouvellement d'un bien provisionné, la provision antérieurement dotée est reprise en compte de résultat, soit sur la durée de vie du nouveau bien s'il est renouvelable, soit sur la durée restante de la concession si le nouveau bien est non renouvelable.

Dans le cas où la provision de renouvellement constituée serait supérieure au coût de remplacement de l'immobilisation, la quote-part de provision est reprise intégralement.

Dans le cas de sortie de l'actif d'un bien sans renouvellement, la provision antérieurement dotée est reprise en compte de résultat sur l'exercice de la sortie. Suite au travail réalisé sur le dépôt de Bayon, la société a entamé une réflexion sur les durées de vie des biens actifs restants au 31/12/2013, afin de revoir sa politique d'amortissement et de renouvellement avec l'impact induit sur les provisions.

Au 30 juin 2021, la société a décidé de reprendre les provisions devenues sans objet sur certaines catégories de biens.

L'impact financier sur le premier semestre 2021 est un produit exceptionnel de 185 967 €.

3) IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Elles sont inscrites au bilan à leur valeur historique.

Elles comprennent en particulier les prêts consentis dans le cadre de la participation à l'effort de construction. Ces prêts sont remboursables sur une durée de 20 ans.

4) ACTIF CIRCULANT

Les stocks de matières premières sont évalués à leur coût d'acquisition. Des provisions sont constituées le cas échéant pour constater une dépréciation.

Les créances de l'actif circulant sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5) AUTRES FONDS PROPRES : DROITS DU CONCEDANT

Le compte "droits du concédant" enregistre la contrepartie des opérations faites dans le cadre de la concession. Il correspond au cumul des amortissements de caducités pratiqué sur les biens du domaine concédé et de la valeur nette comptable des biens apportés par le concédant. Son montant est diminué de la valeur du capital amorti pour 748 170 €.

6) PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions sont constituées pour couvrir des risques et charges, nettement précisées quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours, rendent probables.

Les provisions pour risques et charges comprennent en particulier :

- Les provisions pour renouvellement des immobilisations du domaine concédé. L'avis 2000-10 du CNC exclut les provisions pour renouvellement du champ d'applications du règlement n° 2002-06, relatif aux passifs.
- Les provisions pour grosses réparations afférentes aux programmes pluriannuels de vérification des bacs d'hydrocarbures sont comptabilisées en conformité avec le règlement 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs.
Ces provisions sont estimées à partir de l'analyse des coûts encourus. Dans le cadre de ces inspections décennales, les provisions pour grosses réparations sont dotées linéairement sur 10 années pour les bacs d'hydrocarbures et 6 années pour le pipe.
- Les primes « long service » attribuées aux personnels suivant leur ancienneté dans l'entreprise, sont comptabilisées en conformité avec la recommandation 03-R-01 du CNC sur les engagements sociaux de l'entreprise.

III. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS

VARIATIONS IMMOBILISATIONS BRUTES

VARIATIONS IMMOBILISATIONS BRUTES	SOLDE AU 31/12/2020	ACQUISITIONS	TRANSFERTS AJUSTEMENTS
DOMAINE PRIVE			
Immobilisations incorporelles	325 626	4 000	
Immobilisations corporelles	931 795	8 261	
Total domaine privé	1 257 420	12 261	
DOMAINE CONCEDE			
APPORT DU CONCEDANT			
Immobilisations incorporelles			
Constructions sur sol d'autrui	48 101		
Installations techniques spécialisées	474 139		
Autres immobilisations corporelles	107 410		
Sous total	629 650		
APPORT DU CONCESSIONNAIRE			
Immobilisations incorporelles	883 062	17 145	
Constructions sur sol d'autrui	4 840 641	8 564	
Installations techniques spécialisées	60 196 729	854 204	
Autres immobilisations corporelles	5 421 913	11 575	
Sous total	71 342 345	891 487	
Total domaine concédé	71 971 994	891 487	
SOUS TOTAL IMMOBILISATIONS	73 229 415	903 748	
IMMOBILISATIONS EN COURS	769 062	388 289	-903 748
TOTAL IMMOBILISATIONS	73 998 476	1 292 037	-903 748
	CESSIONS	COMPTE DU CONCEDANT	SOLDE AU 30/06/2021
DOMAINE PRIVE			
Immobilisations incorporelles			329 626
Immobilisations corporelles	28 181		911 875
Total domaine privé	28 181		1 241 500
DOMAINE CONCEDE			
APPORT DU CONCEDANT			
Immobilisations incorporelles			
Constructions sur sol d'autrui			48 101
Installations techniques spécialisées			474 139
Autres immobilisations corporelles			107 410
Sous total			629 650
APPORT DU CONCESSIONNAIRE			
Immobilisations incorporelles			900 207
Constructions sur sol d'autrui			4 849 205
Installations techniques spécialisées	12 621		61 038 312
Autres immobilisations corporelles	4 880		5 428 607
Sous total	17 501		72 216 331
Total domaine concédé	17 501		72 845 981
SOUS TOTAL IMMOBILISATIONS	45 682		74 087 481
IMMOBILISATIONS EN COURS			253 603
TOTAL IMMOBILISATIONS	73 862		74 341 084

VARIATIONS AMORTISSEMENTS

VARIATIONS AMORTISSEMENTS	SOLDE AU 31/12/2020	DOTATIONS	CESSIONS
DOMAINE PRIVE			
Immobilisations incorporelles	299 740	4 120	
Immobilisations corporelles	809 468	26 070	24 613
Total domaine privé	1 109 209	30 190	24 613
DOMAINE CONCEDE			
APPORT DU CONCEDANT			
Immobilisations incorporelles			
Constructions sur sol d'autrui	48 101		
Installations techniques spécialisées	474 139		
Autres immobilisations corporelles	107 410		
Sous total	629 650		
APPORT DU CONCESSIONNAIRE			
Immobilisations incorporelles	712 620	18 869	
Constructions sur sol d'autrui	153 801		
Installations techniques spécialisées	22 265 754	206 030	11 678
Autres immobilisations corporelles	430 406	7 584	4 879
Sous total	23 562 580	232 483	16 557
Total domaine concédé	24 192 230	232 483	16 557
Total immobilisations	25 301 439	262 673	41 170

	TRANSFERTS AJUSTEMENTS	REPRISES	SOLDE AU 30/06/2021
DOMAINE PRIVE			
Immobilisations incorporelles			303 860
Immobilisations corporelles			810 926
Total domaine privé			1 114 786
DOMAINE CONCEDE			
APPORT DU CONCEDANT			
Immobilisations incorporelles			
Constructions sur sol d'autrui			48 101
Installations techniques spécialisées			474 139
Autres immobilisations corporelles			107 410
Sous total			629 650
APPORT DU CONCESSIONNAIRE			
Immobilisations incorporelles			731 489
Constructions sur sol d'autrui			153 801
Installations techniques spécialisées		843	22 459 263
Autres immobilisations corporelles			433 111
Sous total		843	23 777 663
Total domaine concédé		843	24 407 313
Total immobilisations		843	25 522 099

REEVALUATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

1) IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

	VALEUR EN COUT HISTORIQUE	PROVISION SPECIALE DE REEVALUATION	VALEUR REEVALUEE
Valeurs Brutes	1 702 207	959 734	2 661 941
Amortissements cumulés	1 702 207	959 734	2 661 941
Valeurs Nettes			0

2) IMMOBILISATIONS NON AMORTISSABLES

L'écart de réévaluation des immobilisations non amortissables est de 2 556 943 €.

IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Ce poste comprend :

Un prêt à Action Logement d'un montant de 137 522 €.

Les prêts accordés au personnel de la société en juin 2021, afin de participer à l'augmentation de capital de la société TOTAL s'élèvent à 23 350 €. Les remboursements effectués au 1^{er} semestre 2021 se sont élevés à 12 696 €. Le précédent prêt accordé au personnel d'un montant de 25 801 € afin de participer à l'augmentation de capital de la société TOTAL en 2020 a été totalement remboursé.

STOCKS MATIERES

Les stocks de matières se décomposent de la façon suivante :

	Valeur brute	Dépréciation
Emulseurs	276 280	263 088
Additifs et colorants	131 461	
Azote		
	<hr/>	<hr/>
	407 741	263 088

Un complément de dépréciation, pour tenir compte de la durée de vie de 5 ans des émulseurs, a été comptabilisé au 1^{er} semestre 2021 à hauteur de 6 601 € et une reprise de provision a été comptabilisée pour 2 440 €.

ECHEANCES DES CREANCES AU 30 JUIN

La totalité des créances est à échéance de moins d'un an.

CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES

	SOLDE AU 31/12/2020	RESULTATS			Autres mouvements
		EXERCICE	AFFECTATION EXERCICE		
			DIVIDENDES	AUTRES	
Capital amorti	748 170				
Primes d'émission et de fusions	15 053				
Ecarts de réévaluation	2 556 943				
Réserve légale	74 817				
Réserves réglementées					
Réserves extraordinaires	223 451				
Réserves ordinaires	5 155 772			1 913	
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice antérieur					
Résultat de l'exercice	2 887 013	1 346 603	-2 885 100	-1 913	
Subvention d'investissement					
Provision spéciale de réévaluation					
TOTAL CAPITAUX PROPRES	11 661 218	1 346 603	-2 885 100		

Droits du concédant					
Amortissements de caducité	38 953 862				
Amortis. Transférés en capital	-748 170				
Apport du Concédant à titre gratuit					
TOTAL DROITS DU CONCEDANT	38 205 692				

	PROVISIONS		SUBVENTIONS		SOLDE AU 30/06/2021
	DOTATION	REPRISE	RECUES	AMORTIS.	
Capital amorti					748 170
Primes d'émission et de fusions					15 053
Ecarts de réévaluation					2 556 943
Réserve légale					74 817
Réserves réglementées					
Réserves extraordinaires					223 451
Réserves ordinaires					5 157 685
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice antérieur					
Résultat de l'exercice					1 346 603
Subvention d'investissement					
Provision spéciale de réévaluation					
TOTAL CAPITAUX PROPRES					10 122 721

Droits du concédant					
Amortissements de caducité	1 249 249	5 600			40 197 511
Amortis. Transférés en capital					-748 170
Apport du Concédant à titre gratuit					
TOTAL DROITS DU CONCEDANT	1 249 249	5 600			39 449 341

Le capital social est composé de 97 800 actions au nominal de 7.65 €. Il a été entièrement remboursé au cours des années 1968 à 1983. La valeur portée au passif du bilan correspond à une quote-part des droits du concédant.

TABLEAU DES PROVISIONS

DESIGNATIONS	2020	DOTATIONS EXERCICE	REPRISES EXERCICE		2021
	31-déc		UTILISEES	NON UTILISEES	30-juin
Provisions pour grosses réparations	4 979 011	364 854	450 923		4 892 942
Provisions pour renouvellement des immobilisations concédées	2 408 890	1 836	18 786	185 967	2 205 973
Provisions pour litiges					
Provisions pour prime long service	303 318	20 146	4 423		319 041
Provisions pour autres charges	27 000				27 000
S / T PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	7 718 220	386 836	474 132	185 967	7 444 956
Provisions pour dépréciation des stocks	258 927	6 601	2 440		263 088
Provisions pour dépréciation des créances					
CUMUL DES PROVISIONS	7 977 147	393 437	476 572	185 967	7 708 044

1. Les primes « long service » octroyées aux personnels après 20, 25, 30, 35 et 40 ans d'ancienneté dans la société ont été provisionnées sur la base des plans de carrière individualisés conformément aux dispositions du règlement CRC 2004-03 du 4 mai 2004 relatif aux médailles du travail.

Les principales hypothèses retenues sont :

- Taux de rotation du personnel négligeable.
- Taux de charges sociales de 48 %.
- Taux d'actualisation de 0,94 %.

2. Le coût de renouvellement des immobilisations est provisionné sur la base de plans de renouvellement individualisés.

Les reprises de provisions pour renouvellement de 18 786 €, correspondent à des provisions reprises dans le cadre de renouvellement de biens immobilisés ou devenues sans objet suite à des sorties d'actifs immobilisés.

3. Une reprise de provisions pour renouvellement exceptionnelle a été comptabilisée à hauteur de 185 967 € pour les provisions devenues sans objet.

4. Le coût des grosses réparations sur les immobilisations est provisionné sur la base des programmes pluriannuels de vérification des bacs.

TABLEAU DES ECHEANCES DES DETTES

	MONTANT AU 30/06/2021	DEGRE D'EXIGIBILITE DU PASSIF		
		A MOINS DE 1AN	DE 1 A 5 ANS	A PLUS DE 5 ANS
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 143 606	1 143 606		
Dettes fiscales et Sociales	1 010 899	1 010 899		
Dettes diverses	34 435	34 435		
TOTAL	2 188 940	2 188 940		

CREANCES ET DETTES SOCIETES LIEES

	Créances 1 an au plus	Dettes 1 an au plus
Créances clients	-	
Dettes fournisseurs		-

DETAIL DES CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

	<u>Charges à payer</u>	<u>Produits à recevoir</u>
Fournisseurs	826 409	
Personnel	334 006	
Organismes sociaux	143 884	
Impôts et Taxes	445 794	709 168
TOTAL	1 750 093	709 168

DETAIL DES COMPTES DE REGULARISATION

Charges constatées d'avance :

Ce poste correspond à la part des contrats d'assurance, d'entretien et de location payés d'avance pour un total de 388 986 €.

DETAIL DES DISPONIBILITES

Ce poste se décompose de la façon suivante :

Solde de trésorerie	4 037 022
Placements	3 270 000

	7 307 022

DETAILS DES PRODUITS EXCEPTIONNELS

Ils se décomposent de la façon suivante :

• Autres produits exceptionnels	843
• Reprise amortissements	5 446
• Reprise provisions pour renouvellement	185 967

	192 256

DETAILS DES CHARGES EXCEPTIONNELLES

Elles se décomposent de la façon suivante :

• Valeurs nettes des immobilisations renouvelées ou cédées	4 511

	4 511

REPARTITION DU MONTANT DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat Avant Impôt	Impôt Dû	Résultat Net
Résultat courant	1 658 742	449 058	1 209 684
Résultat exceptionnel	187 746	50 827	136 919
Total	1 846 488	499 885	1 346 603

HONORAIRES VERSEES AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le cabinet ERNST & YOUNG AUDIT, commissaires aux comptes de la société, a perçu au titre de sa mission de certification des comptes annuels, la rémunération suivante :

Exercice 2020	55 920 €
Prov 1 ^{er} semestre 2021	28 000 €

ENGAGEMENT D'INDEMNITES DE DEPART EN RETRAITE

Ces engagements sont calculés conformément à la Convention Collective de l'Industrie du Pétrole et majorés des dispositions internes à l'entreprise. Leurs montants non comptabilisés à la clôture s'élèvent à 765 393 €.

Les hypothèses retenues sont les suivantes:

▪ Base d'évaluation	juin 2021
▪ Méthode	interne
▪ Age de la retraite	65 ans
▪ Taux net d'actualisation	0.94 %
▪ Taux de charges sociales	48 %

ENGAGEMENT DE COTISATIONS DE MUTUELLE

La société s'est engagée à prendre en charge une quote-part de la cotisation de la mutuelle des personnels retraités et de leurs conjoints.

Au cours du 1^{er} semestre 2021, la société a pris en charge 11 253 € de cotisations au profit de 84 bénéficiaires.

A la clôture des comptes, le montant de l'engagement global non comptabilisé concernant le personnel retraité actuel ainsi que les futurs retraités s'élève à 697 673 €.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

▪ Base d'évaluation	juin 2021
▪ Contrat	cotisation MIP base jusqu'en 2006
▪ Contrat	cotisation MIP Total à partir de janvier 2007
▪ Contrat	cotisation MIP DPA à partir de janvier 2014
▪ Age de la retraite	65 ans
▪ Durée de vie moyenne	87 ans
▪ Taux d'actualisation	0.94 %

EFFECTIF MOYEN EMPLOYE PENDANT LA PERIODE

▪ Cadres	8
▪ Agents de maîtrise et assimilés	31
▪ Ouvriers et employés	5

	44
▪ Cadre mis à disposition de l'entreprise	1

DETTE FUTURE D'IMPOT

	Base	Impôts dus à 26.50 %
<u>Allègement</u>		
• Provisions pour congés payés	190 839	50 572
• Intéressement des salariés aux bénéficiaires	96 471	25 565

ENGAGEMENT

Engagements donnés non comptabilisés

- Caution fournie par BNP PARIBAS, à hauteur de 218 000 € afin de couvrir les opérations diverses vis-à-vis des DOUANES de Bordeaux.

Engagements donnés comptabilisés

- Selon le contrat de gérance qui la lie au Port Autonome de Bordeaux, la Société est tenue de maintenir en état de fonctionnement les biens du domaine concédé, et de les remettre gratuitement au concédant à la fin du contrat, soit le 31 mai 2032.

Les provisions pour renouvellement et les amortissements de caducité traduisent en comptabilité cette obligation.

Les provisions pour renouvellement seront reprises chaque année, d'ici la fin de la concession, en fonction de l'avancée des travaux et des analyses portant sur les biens concernés.

Engagements reçus

- La société a signé des contrats de location de capacités engageant les clients sur des durées supérieures à 1 an.

Au 30 juin 2021, le montant des loyers qui seront perçus se résume de la façon suivante :

Loyers non perçus et non comptabilisés

A moins d'un an	4 861 560 €
De un à cinq an	11 150 460 €
A plus de cinq ans	2 830 500 €

18 842 520 €

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	30/06/2021 (6 mois)	31/12/2020 (12 mois)
<u>Flux de trésorerie liés à l'activité</u>		
Résultat net	1 346 603	2 887 013
+Amortissement et provisions	1 232 216	2 493 707
- Plus-values de cessions des immobilisations	-4 511	-7 932
- Variation des charges à répartir		
Marge brute d'autofinancement	2 583 330	5 388 652
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		
Stocks	-18 553	77 896
Créances clients	180 886	-65 943
Autres créances	74 473	-248 840
CCA	-346 473	1 534
Dettes fournisseurs	-172 931	568 558
Dettes fiscales et sociales	185 406	-90 298
Autres dettes	-9 715	13 981
PCA		
Total	-106 907	256 888
Flux net de trésorerie généré par l'activité	2 476 422	5 645 540
<u>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</u>		
Acquisitions d'éléments d'actif immobilisé		
- Immobilisations incorporelles et corporelles	903 748	2 320 412
- Immobilisations en cours	-515 459	-482 643
- Immobilisations financières	23 350	25 801
Total acquisitions	411 639	1 863 569
Cession d'immobilisations		
- Immobilisations incorporelles et corporelles		
- Immobilisations financières	12 696	36 483
Total cessions	12 696	36 483
Variation des dettes sur immobilisations	-230 597	52 181
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-629 540	-1 774 905
<u>Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement</u>		
Dividendes versés aux actionnaires	-2 885 100	-2 934 000
Augmentations de capital en numéraire		
Subvention		
Emissions d'emprunts		
Remboursements d'emprunts		
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-2 885 100	-2 934 000
Disponibilités	8 345 239	7 408 604
Découverts bancaires		
Trésorerie d'ouverture	8 345 239	7 408 604
Disponibilités	7 307 022	8 345 239
Découverts bancaires		
Trésorerie de clôture	7 307 022	8 345 239
Variation de trésorerie	-1 038 217	936 635

IV - AUTRES INFORMATIONS

1 -Évolution au 30 juin 2021 du sinistre d'Ambès de janvier 2007 :

Il n'y a pas eu d'évolution au cours de l'année 2020. La procédure judiciaire est toujours en cours et comporte deux volets, un civil et un pénal.

Concernant le volet civil de l'affaire :

Le 13 décembre 2016, la Cour d'Appel de Versailles a confirmé le jugement rendu par le Tribunal de Commerce et condamne ESSO au paiement des dommages-intérêts.

Suite au jugement rendu par la Cour d'Appel de Versailles, le 15 février 2017, ESSO a déposé une demande de Pourvoi en Cassation.

Le 5 décembre 2018, la décision de la chambre commerciale, financière et économique de la Cour de Cassation, a clos cette procédure.

L'arrêt de la Cour d'Appel de Versailles du 13 décembre 2016 devient donc définitif.

Concernant le volet pénal de l'affaire :

La société DPA, représentée par l'ancien Président Directeur Général M. Patrick MOATTI ainsi que le Directeur Général en responsabilité lors de l'accident M. Gilles COUDRETTE, ont été convoqués, par le Tribunal de Grande Instance de Bordeaux, en première comparution dans le cadre d'un réquisitoire introductif de 2007 pour une pollution de la Garonne par fuite d'hydrocarbures.

Le juge a décidé le renvoi de DPA (personne morale) et de M. Gilles COUDRETTE (Directeur Général en 2007) devant le tribunal correctionnel.

Le procès a eu lieu le 13 Octobre 2014 et le jugement a été rendu le 1er décembre 2014.

DPA (personne morale) et M. Gilles COUDRETTE (Directeur Général en 2007) ont été relaxés. Le procureur Général n'a pas fait appel ainsi la décision est donc définitive au plan pénal.

Les parties civiles ont fait appel au civil.

Le 14 octobre 2016, la cour a statué et a déclaré irrecevables les demandes en dommages-intérêts et remboursement.

Toutefois, la SEPANSO, l'ASPAS, la LPO ainsi que la Mairie de Macau se sont pourvues en cassation et demandent des dommages-intérêts de l'ordre de 4 M€.

Le 16 janvier 2018, la Cour de Cassation a cassé l'arrêt de la Cour d'Appel.

Le 6 juin 2019 s'est tenue l'audience de renvoi de la Cour d'Appel de Bordeaux.

Le 26 septembre 2019, la Cour d'Appel de Bordeaux a prononcé un arrêt condamnant DPA à hauteur de 140 900 € en réparation des préjudices financiers, écologiques et environnementaux causés aux parties civiles constituées de la Mairie de Macau, la fédération Sepanso de la Gironde, la ligue pour la protection des oiseaux et la ligue pour la protection des animaux sauvages.

Le 30 septembre 2019, la Mairie de Macau a déposé un pourvoi en cassation contre la décision de la Cour d'Appel de Bordeaux.

Le 19 janvier 2021, la Cour de Cassation a rendu un arrêt de non-admission du pourvoi de la commune de Macau.

2 - Covid-19 :

La société a mis en place les mesures appropriées pour protéger la santé des salariés, des intervenants extérieurs et répondre aux besoins de ses clients.

Les mesures organisationnelles et de protection sanitaires mises en place durant la période critique de la pandémie ont été efficaces et ont permis de limiter les impacts sur notre activité.

3 - Evènements post clôture :

Néant.